

Année scolaire
2017-2018



CRITERE 2

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES, LES MOBILITÉS DES ÉLÈVES ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

Rouge : réponse obligatoire – Orange : réponse attendue – Vert : réponse facultative

Apprentissage

Le chef d'établissement en lien avec l'équipe éducative favorise l'apprentissage des langues sur le temps scolaire (options, emplois du temps, des échanges de service...)

[Détaillez l'organisation mise en place]

L'établissement favorise des découvertes et/ou approfondissements linguistiques sur le temps périscolaire

[Détaillez l'organisation mise en place]

Mobilité des élèves et immersion linguistique

L'établissement a mis en place des partenariats avec des établissements, des assistants et des intervenants étrangers

[Lister et détailler les partenariats]

L'établissement a réussi à établir des contacts privilégiés avec des entreprises ou des associations ouvertes à l'international

[Lister et décrire les contacts engagés]

L'établissement encourage tous les types de mobilité et périodes d'immersion à l'étranger accessibles à tous (stages, eTwinning...)

[Décrire les actions menées dans l'établissement en faveur des mobilités]

Evaluation des élèves

Les niveaux d'apprentissage des élèves sont évalués et reconnus tout au long de leur scolarité

[Préciser]

L'établissement est en lien étroit avec les autres établissements qui composent en amont ou en aval le parcours de formation de l'élève

[Décrire les relations avec ces autres établissements.]

Exemples : classe bi-langues ou accueil d'un assistant Erasmus+ au sein de la CLE, liens entre établissements d'une même tutelle...]

ANNEXES DU DOSSIER CRITÈRE 2

Listes des annexes jointes à ce dossier

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.